

SUBVENTIONS D'IMPACT – ASSOCIATIONS

1 étape 1 2 3 4

▲ Les champs avec * sont obligatoires.

La crise du coronavirus a paralysé le fonctionnement des associations, nécessitant l'annulation des activités lucratives tandis que les frais fixes restaient inchangés ou que des dépenses additionnelles devaient être consenties.

La commune de Wemmel accorde une compensation financière aux associations qui ont subi du fait de la pandémie un préjudice financier démontrable en raison des dépenses consenties ou d'un manque à gagner (perte nette).

La subvention est plafonnée à 1.125 euros par association en 2020 et 1.125 euros par association en 2021.

Si le budget prévu ne couvre pas le montant du préjudice de toutes les demandes, les montants des préjudices déclarés seront additionnés et le montant alloué sera déterminé sur la base d'une répartition proportionnelle.

LA DEMANDE POUR 2021 DOIT ÊTRE INTRODUITE AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2021.

Nom de l'association *

Nom du président *

ADRESSE DU PRÉSIDENT

Rue *

N° *

Boîte

Code postal *

Commune *

E-mail personne de contact *

Bevestig e-mail personne de contact

Tél ou GSM *

Numéro de compte de l'association sur lequel les subventions d'impact peuvent être versées *

Structure*

☐ association de fait

☐ ASBL

Si vous n'êtes pas une association wemmeloise reconnue, veuillez joindre les documents suivants:

Composition de la direction Geen bestand gekozen

Preuve que les activités sont organisées sur le territoire de Wemmel, à moins qu'il n'existe pas d'infrastructures adéquates dans la commune Geen bestand gekozen

Preuve de 1 an de fonctionnement à Wemmel Geen bestand gekozen

⚠ Les champs avec * sont obligatoires.

Rue (siège social d'une association) *

N° *

Boîte

Code postal *

Commune *

E-mail personne de contact *

Bevestig e-mail personne de contact

Tél ou GSM *

Numéro de compte de l'association sur lequel les subventions d'impact peuvent être versées *

Structure*

- ☐ association de fait
☐ ASBL

Si vous n'êtes pas une association wemmeloise reconnue, veuillez joindre les documents suivants:

Composition de la direction

Bestand kiezen Geen bestand gekozen

Preuve que les activités sont organisées sur le territoire de Wemmel, à moins qu'il n'existe pas d'infrastructures adéquates dans la commune

Bestand kiezen Geen bestand gekozen

Preuve de 1 an de fonctionnement à Wemmel

Bestand kiezen Geen bestand gekozen

⚠ Les champs avec * sont obligatoires.

DÉPENSES CONSENTIES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS À L'ÉPREUVE DU CORONAVIRUS (PAS POUR LES CAMPS (D'ÉTÉ))

Il s'agit des dépenses que vous avez consenties pour organiser les activités de votre association dans le respect des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus.

Décrivez la nature des frais consentis, par exemple: gel désinfectant pour les mains, signalisation, masques buccaux, écrans en plexiglas, frais additionnels pour louer le double de locaux afin d'augmenter la capacité, bus supplémentaires, ...

Seules les dépenses consenties pour l'organisation d'une activité à l'épreuve du coronavirus entrent en ligne de compte.

Nom de l'activité *

Description de la nature de l'activité *

Description et calculation des frais *

Noq 250 karakters beschikbaar.

Preuve des frais *

Nom de l'activité

Description de la nature de l'activité

Description et calculation des frais

Noq 250 karakters beschikbaar.

Preuve des frais

SUBVENTIONS D'IMPACT – ASSOCIATIONS

1 2 3 4

⚠ Les champs avec * sont obligatoires.

PERTE DE REVENUS EN 2020 DU FAIT QUE DES EVENEMENTS, ACTIVITES, ETC. N'ONT PAS PU AVOIR LIEU EN RAISON DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Frais consentis pour des activités qui n'ont pas pu avoir lieu à cause des mesures imposées pour limiter la propagation du coronavirus, et qui sont donc définitivement perdus. L'association doit prouver que ces activités relèvent du fonctionnement régulier en démontrant qu'elles étaient prévues dans le programme annuel de 2019 et de 2020. A démontrer en joignant un rapport ou un état financier (recettes et dépenses) sur les activités des années précédentes. Des preuves documentaires supplémentaires peuvent être demandées.

Nom de l'activité *

Description de la nature de l'activité *

Noq 250 karakters beschikbaar.

Description et calculation des frais *

Noq 250 karakters beschikbaar.

Preuve des frais *

Nom de l'activité

Description de la nature de l'activité

Noq 250 karakters beschikbaar.

Description et calculation des frais

Noq 250 karakters beschikbaar.

Bewijs kosten

FRAIS CONSENTIS EN DEPIT DE L'ANNULATION DES ACTIVITES PLANIFIEES OU FRAIS FIXES RESTES INCHANGES

Frais consentis pour des activités qui n'ont pas pu avoir lieu à cause des mesures imposées pour limiter la propagation du coronavirus, et qui sont donc définitivement perdus. L'association doit prouver que ces activités relèvent du fonctionnement régulier en démontrant qu'elles étaient prévues dans le programme annuel de 2019 et de 2020. Il peut par exemple s'agir d'acomptes non remboursables, d'imprimés qui ont été payés, de la location de locaux qui n'ont pas été utilisés, du remboursement (partiel) de cotisations, etc.

Frais fixes (par ex. la location d'infrastructures, les assurances, etc., exception faite des rémunérations accordées aux joueurs/entraîneurs) qui sont restés inchangés alors que les activités ne pouvaient plus avoir lieu.

Nom de l'activité *	
Description de la nature de l'activité *	
Description et calculation des frais *	
Preuve des frais *	
Nom de l'activité	

Description de la nature de l'activité	
Description et calculation des frais	
Preuve des frais	

 Les champs avec * sont obligatoires.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

☐ Nous déclarons sur l'honneur avoir pris connaissance des règlements s'appliquant à cette demande et les accepter. Sur cette base, nous avons complété la demande de manière véridique et sincère. *

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ENVOYER